

Aperçu du secteur AEPHA au Mali

Résumé : Selon les données JMP de 2015, le Mali avait atteint, en fin 2015, un taux national de couverture en eau potable de 77% contre 25% en assainissement de base. Le pays prévoit d'atteindre à l'horizon 2030 un taux d'accès de 100% pour l'approvisionnement en eau ainsi que pour l'accès aux services d'assainissement sans risques. Le pays soutient également les efforts pour atteindre le statut FDAL à l'horizon 2030. Pour ce faire, le Mali aura besoin annuellement d'un montant de \$ 162 millions de dollars (soit CFA 101 milliards) pour les services de base et \$ 668 millions de dollars (soit CFA 416 milliards) pour les services gérés en toute sécurité, avec une nécessité d'engager des investissements plus élevés dans le court et moyen terme. Le déficit financier actuel est de l'ordre de 415 millions de dollars (soit 258 milliards F.CFA).

Les aspirations sont les plus fortes pour l'assainissement en milieu rural où la couverture en services de base se situe à 16% (avec un taux de défécation en plein air de 13% en zone rurale) et nécessiteront une forte participation et contribution des ménages pour éliminer la pratique de défécation en plein air et s'acheminer vers un accès universel aux services d'assainissement de base. Par ailleurs, l'accès aux services d'eau et d'assainissement est beaucoup plus faible au sein des populations les plus pauvres et les groupes vulnérables. Pour ce faire, des actions spécifiques et ciblées seront entreprises pour régler ces inégalités d'accès aux services AEPHA.

Ci-dessous la liste de huit actions majeures pour assurer un accès universel aux services AEPHA au Mali à l'horizon 2030 :

1. Canaliser les ressources publiques et privées appropriées pour l'assainissement urbain et pour les services d'eau, d'hygiène et d'assainissement en milieu rural ;
2. Vulgariser les stratégies d'élimination des pratiques de défécation en plein air dans les zones rurales pour améliorer l'accès aux services d'assainissement de base ;
3. Identifier et mieux orienter les ressources en vue d'améliorer la couverture des groupes vulnérables ;
4. Renforcer la supervision réglementaire en matière d'approvisionnement en eau en milieu urbain et améliorer la qualité pour atteindre les nouveaux standards de gestion sécurisée des services et permettre aux services publics d'attirer des financements additionnels ;
5. Améliorer la perception des recettes et sécuriser les financements pour couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien pour assurer la durabilité ;
6. Intensifier le suivi après le statut FDAL pour aider les populations pauvres et vulnérables à maintenir leurs statuts FDAL et gravir les autres niveaux de l'échelle d'assainissement et atteindre un statut de gestion sécurisée d'assainissement ;
7. Renforcer les capacités du secteur à travers les revues annuelles conjointes du secteur en vue d'améliorer la gestion des données, la coordination et l'harmonisation.
8. Entreprendre des mesures concrètes pour renforcer les capacités des Ressources Humaines du secteur à travers des recrutements et des formations de perfectionnement.

1 - Aperçu de la vision et des objectifs du Mali sur les ODDs

Le secteur AEPHA du Mali est régi par des politiques et cadres stratégiques qui ont été traduits en plans d'actions spécifiques assortis de dates et horizons de mise en œuvre. En effet, le secteur de l'eau, l'assainissement et d'hygiène au Mali est guidé par la Politique nationale de l'eau (2006); le code national de l'eau 2002; le plan stratégique du secteur de l'eau (2000-2015), la Politique nationale d'assainissement (2009). Ces politiques et stratégies prennent en compte les groupes vulnérables vivant dans les zones rurales et urbaines, et dans les localités difficiles d'accès. Ces instruments prônent aussi l'élimination de la défécation en plein air à l'horizon 2030 et l'atteinte de l'accès universel aux services de base en eau et d'assainissement sécurisés à l'horizon 2030. Plusieurs processus sont en cours pour réviser certaines politiques et stratégies (eau et assainissement) pour cadrer avec les ODD, d'ici à décembre 2017.

En 2015, le pays a atteint un taux de couverture de 77% en eau et 25% pour l'assainissement (JMP, 2015). Mais les chiffres nationaux estiment que le taux d'accès pour l'eau potable est de 65,3%, contre 45,2% pour l'assainissement selon l'EMOP 2015. Ces chiffres n'ont pas permis d'atteindre les OMD de 82% et 59% respectivement pour l'eau et l'assainissement. Les objectifs et standards plus ambitieux fixés par les ODD pour le secteur ont relevé encore plus haut la barre des efforts à fournir. Le Mali prévoit 100% d'accès à l'eau potable et 100 % d'accès à l'assainissement en 2030. Les principales difficultés sont le manque de services ou la qualité des services, notamment parmi les groupes vulnérables, dont les personnes handicapées. Les barrières critiques à surmonter s'articulent autour des aspects suivants : ***le changement de comportements, le faible niveau de services d'assainissement et d'hygiène, l'insuffisance des financements de l'Etat au profit du secteur AEPHA (1,57% du budget national), les faibles capacités et la gouvernance du secteur (notamment les ressources humaines, faiblesse dans le suivi des données), faible intégration du secteur dans les autres secteurs éducation, santé et environnement, faiblesse dans la réglementation et le suivi des performances.*** A moins que ces problèmes ne soient résolus, les progrès resteront lents et les ODD non atteints. Il est également à prendre en compte comme hypothèse, le retour de la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays.

2. Revue du secteur : situation des composantes du secteur

Suite aux événements socio-politiques de 2012, qui a déstabilisé plusieurs institutions nationales, le Mali s'efforce de remettre en place les bases d'un secteur AEPHA fonctionnel. Plusieurs actions ont été entreprises dans ce sens, telles que les revues des politiques nationales de l'eau et l'assainissement datant de 2006 et 2009 afin de les aligner aux nouveaux ODD approuvés par le Mali. De plus, de nouveaux plans et stratégies du secteur au niveau national sont en cours d'élaboration et permettront de clarifier la vision et les liens avec les ODD. Comme décrit ci-dessous, il reste néanmoins des insuffisances à combler dans les politiques, stratégies, dispositifs institutionnels, renforcement des capacités, suivi des performances.

Politiques et stratégies :

la politique nationale de l'eau (2006) couvre trois sous-secteurs (Rural, Urbain et Péri-Urbain) avec un plan d'actions en matière de gestion Intégrée des Ressources en Eau (2007).

Presque toutes les communes ont des plans de développement qui intègrent les services AEPHA, avec pour objectif de promouvoir un développement holistique. La principale insuffisance est le fait que la question du changement climatique n'a pas été mentionnée. La politique nationale d'assainissement (2009) décrit des actions spécifiques en matière de gestion des déchets solides, liquides et l'hygiène de l'environnement, mais ne fait pas cas des mesures d'assainissement dans les écoles et les centres de santé. Parmi les questions de politiques, il y a lieu de clarifier l'appui du secteur public dans la réalisation d'ouvrages d'assainissement versus les activités de mobilisation et de sensibilisation. Par ailleurs, l'équité dans l'allocation des ressources doit être améliorée, notamment en ciblant mieux les groupes vulnérables.

Dispositifs institutionnels :

Ces dispositifs sont bien rationalisés pour les sous-secteurs de l'eau et l'assainissement contrairement à l'hygiène qui est le 'parent pauvre' du fait d'une responsabilité partagée entre plusieurs Ministères. En effet, les questions liées à l'hygiène ne sont pas entièrement prises en charge par les ministères de la santé, et il y a lieu de clarifier et séparer les responsabilités pour l'hygiène (notamment en matière de gouvernance, réglementation, appropriation et opérations). Malgré les dispositifs institutionnels clairs sur l'eau et l'assainissement, les défis des capacités du secteur notamment en termes de ressources humaines constituent un frein aux interventions (et tout particulièrement le manque de ressources humaines et de compétences au niveau de la DNACPN qui est en charge des questions d'assainissement). En conséquence, cette situation est véritablement problématique et nécessite un appui significatif et ciblé en matière de renforcement des capacités du secteur AEPHA et particulièrement pour les sous sous-secteurs de l'assainissement et l'hygiène.

Financement du secteur :

Le financement de l'Etat au secteur AEPHA reste faible avec un taux à 1,57% du budget national en 2016. Ce taux n'a pas connu d'augmentation significative pendant la période des OMD et le secteur est resté fortement dépendant des partenaires au développement qui financent à hauteur d'environ 90% les besoins d'infrastructures et de services ainsi que les questions d'appui transversales. A cela, s'ajoutent des niveaux de décaissement et de dépenses qui peuvent encore être améliorés pour tirer le meilleur parti d'une augmentation des allocations au secteur. Le renforcement des capacités d'absorption des ministères et organismes du secteur contribuera fortement à améliorer l'efficacité du secteur. Il y a lieu également de ré ajuster les tarifs des services d'eau et d'assainissement dans les zones urbaines et péri-urbaines afin d'autonomiser et couvrir les besoins de fonctionnement et d'entretien des ouvrages AEPHA existants. Le manque de données financières du secteur ne facilite pas la redevabilité et rend difficile d'évaluer les montants injectés dans le secteur.

Planification, supervision et révision :

Il est à noter une certaine faiblesse du système de suivi des données qui rend difficile, irrégulière et incomplète l'évaluation des performances du secteur. Le secteur manque de système d'information exhaustif qui intègre les données sur les services d'eau et

d'assainissement. Il devient alors plus compliqué d'intégrer/évaluer les services AEPHA dans les secteurs de la santé de l'éducation.

Renforcement des capacités :

Malgré l'existence d'un réseau national d'agents sanitaires, il existe peu de financements pour le fonctionnement et encore moins d'investissements pour subventionner l'assainissement. Les sous-secteurs de l'eau et l'assainissement en milieu rural ne disposent pas de systèmes de gestion adéquats, de financements et de capacités pour étendre et entretenir les services.

En termes de collaboration dans le cadre de SWA, le Gouvernement et les Partenaires au développement collaborent pour améliorer les méthodes de travail dans le secteur. Le Gouvernement dirige le processus de développement de la vision et de la stratégie dont l'accent porte sur l'accès universel à l'horizon 2030. La majorité des Partenaires au développement ont orienté leurs programmes et financements pour la réalisation de cette stratégie de l'Etat malien. Les résultats peuvent encore être améliorés en s'appuyant sur le renforcement d'un système de suivi-évaluation national plus efficace. Le Gouvernement collabore avec les Partenaires au développement pour institutionnaliser les revues sectorielles conjointes annuelles visant à promouvoir l'ensemble de comportements de collaboration en faveur du SWA dans la perspective d'un secteur efficace et efficient. Cela sera possible à travers ***le leadership de l'Etat, l'utilisation des systèmes nationaux, une forte appropriation au niveau national, des processus transparents et responsables à tous les niveaux du secteur. Les capacités des ressources humaines seront renforcées (en termes de nombres et de compétences) au niveau national et local. La revue en cours des politiques pour s'aligner au ODD accordera aussi une priorité à la collecte, au traitement et la gestion des données, pour soutenir la prise de décisions fondées sur des données fiables notamment en matière d'allocation des ressources pour répondre aux besoins en services AEPHA des populations vulnérables, en milieu scolaire et dans les centres de santé à tous les niveaux.***

Actions prioritaires pour préparer le secteur à l'atteinte des ODD

- Elaborer des plans décentralisés pour accélérer la réduction des pratiques de défécation en plein air dans cinq communes rurales ;
- Augmenter la proportion des ressources publiques allouées à l'eau et l'assainissement en vue d'atteindre l'accès universel à l'horizon 2030 ;
- Réviser les politiques AEPHA actuelles pour bien définir les aspects de gouvernance, financement et supervision de l'eau et l'assainissement en milieu rural et assurer une bonne séparation entre les fonctions de supervision et de fourniture des services en manière de services d'eau et d'assainissement en zone urbaine ;
- Accroître graduellement le montant des fonds de développement sur le budget national, en commençant à inclure les financements du secteur dans le plan sectoriel (Gouvernement et Partenaires au développement) ;
- Veiller à mettre en place des procédures transparentes de passation des marchés (Gouvernement) et renforcer progressivement l'utilisation de ces systèmes et procédures (Partenaires au développement).

3. Besoins d'investissement du secteur, déficits de financements et domaines d'amélioration de l'efficience

3.1 - Besoins d'investissements et déficits de financements

Pour atteindre les ODD en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, il faudra au Mali **162 millions de dollars par an** pour les services de base et **668 millions de dollars par an** pour les services gérés en toute sécurité. La plus grande proportion des investissements sera consacrée aux dépenses d'investissement à moyen terme et principalement dominées par les besoins d'investissement en eau et assainissement en milieu rural et urbain. Ces coûts sont principalement le fait de la croissance de la population due aux migrations dans les zones urbaines, la réhabilitation pour le maintien de services, les nouvelles réalisations pour étendre les services.

Le déficit financier actuel s'estime à **415 millions de dollars**. Le déficit se trouve notamment dans le domaine de l'assainissement et l'hygiène en milieu rural où les projections actuelles de financement couvrent 17% des coûts et où les ménages doivent rapidement augmenter leurs contributions.

Fig 1 : Mali aura besoin de \$162 millions pour construire et maintenir une couverture universelle des services de base

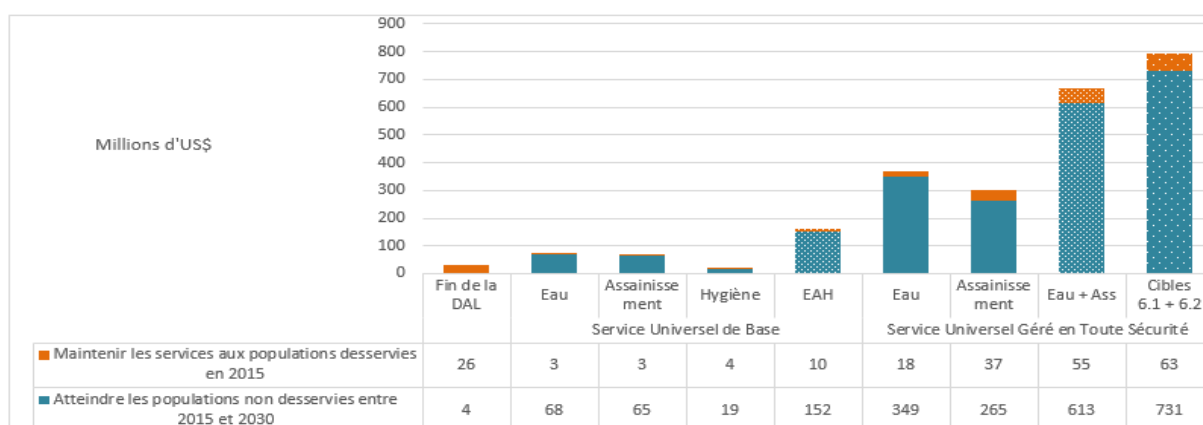
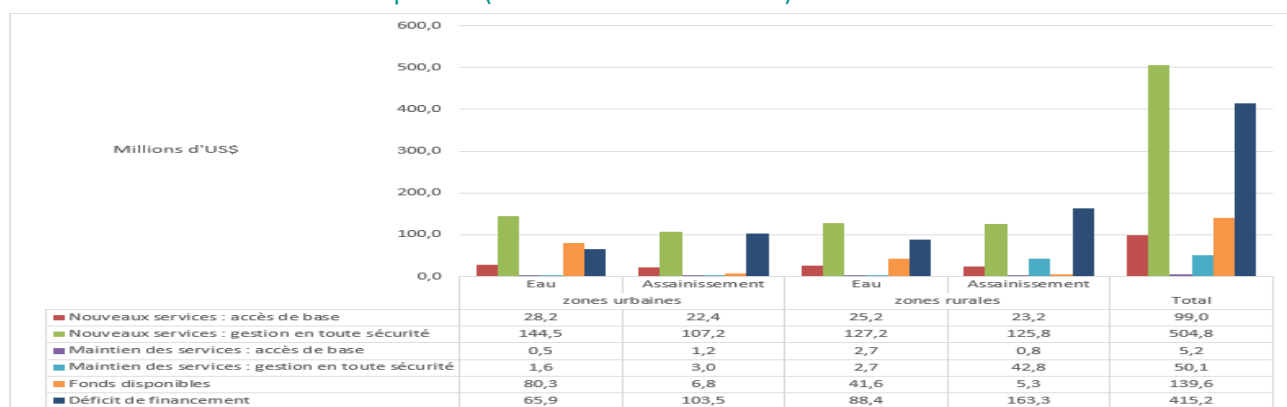


Fig 2 : déficit financier: fonds public actuel par rapport aux charges annuelles à couvrir par les fonds publics (en millions de dollars US)



3.2 - Stratégies pour combler le déficit financier

- Améliorer le rôle du Gouvernement dans les processus de planification sectorielle ;
- Renforcer et utiliser les systèmes de suivi-évaluations existants ;
- Utiliser une plateforme unique d'informations et de redevabilité mutuelle ;
- Construire des stratégies de financement durables du secteur de l'eau et de l'assainissement qui tiennent compte des données financières sur les taxes et les impôts, la tarification des services et les transferts financiers, ainsi que des estimations sur les dépenses non tarifaires des ménages.

4 - Actions majeures pour progresser vers l'atteinte des ODD (pour chaque action et si possible, préciser les principaux organismes)

Mesures à prendre par le Gouvernement et les partenaires pour permettre au secteur d'atteindre ses objectifs

- Politiques et stratégies** : Les ministères de l'eau, l'assainissement et l'hygiène accompagneront les collectivités à élaborer des plans qui intègrent les ODD et la fin des pratiques de défécation en plein air à l'horizon 2030 et un accès universel aux services d'eau et d'assainissement à l'horizon 2030 ;
- Collaboration des ministères en charge de l'eau et l'assainissement** avec d'autres ministères et organismes pour amender la politique nationale et séparer les fonctions de supervision et de fourniture des services à l'horizon 2020 ;
- Développement des Capacités** : augmenter graduellement le nombre du personnel nécessaire pour superviser la réglementation de la fourniture des services et atteindre une dotation optimale en personnel à l'horizon 2020 et renforcer les capacités requises en matière de changement de comportement d'hygiène.

Des actions spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et contenues dans le temps seront mises en œuvre pour assurer la promotion de bons comportements collectifs

- D'ici à l'an 2020, le ministère de l'eau et de l'énergie, en collaboration avec d'autres acteurs du secteur, va initier et mettre en place un système permettant de mesurer de manière régulière les progrès et donner suite aux résultats atteints.
- Les partenaires au développement commenceront progressivement l'application des procédures de passation des marchés dans la perspective de s'aligner entièrement au gouvernement à l'horizon 2020.

Plans et stratégies de réduction du déficit financier

f. Utilisation plus judicieuse des ressources existantes :

De manière graduelle, les services publics de l'eau et l'assainissement vont améliorer les mesures de réduction des coûts, notamment dans le domaine de la consommation de l'énergie ;

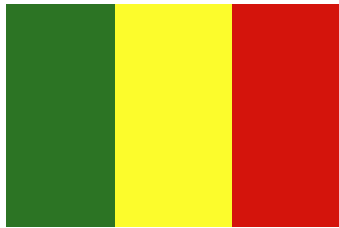
Les ministères et organismes de gestion des fonds publics amélioreront leurs stratégies d'allocation des ressources pour mieux cibler 100% de groupes vulnérables d'ici à l'an 2020 ;

Dans le cadre de la transparence de gestion, les services publics communiqueront au public les rapports annuels d'audit.

g. Plans pour accéder à plus de financements :

Pour atteindre les objectifs d'assainissement en milieu urbain, le gouvernement et les prestataires de services devront œuvrer pour augmenter la contribution des ménages de 5% à 10% des charges de fonctionnement requises à l'horizon 2030 ;

En collaboration avec les services publics de l'eau et l'assainissement, le gouvernement procédera à la révision des tarifs de [x]% du budget à l'horizon 2020 pour graduellement atteindre [x]% par an à l'horizon 2030.



MALI